



Décision du Maire N° 22/2016

Nos réf : AT/HB/DB/MCR

Objet : Signature d'une convention concernant le transport scolaire pour l'année 2016-2017 – SAS CARS MOUCHET (RANG – 25250)

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 16 avril 2014 (Sous-Préfecture le 30 avril 2014) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame le Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature d'une convention concernant le transport scolaire des élèves du primaire et de la maternelle pour le trajet école/cantine et cantine/école pour l'année 2016-2017 – SAS CARS MOUCHET (RANG – 25250).

■ Les horaires sont les suivants (lundi-mardi-jeudi-mercredi) :

- départs École primaire 11h50 et 12h05 (arrivée Salle polyvalente).
- départs Salle polyvalente 13h15 et 13h30 (arrivée École primaire).

■ Ce transport est prévu sur la base d'une facturation de 95 € TTC par jour pour un véhicule de 51 places, les tarifs étant révisibles chaque année.

■ Le contrat prend effet le 03/11/2016 et sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.



Fait à Bavans le 26/10/2016

**Le Maire,
Agnès TRAVERSIER**



CONVENTION DE TRANSPORTS SCOLAIRES V2

INTERNE (école primaire et maternelle),

Année scolaire 2016/2017

Entre les soussignés :

Commune de BAVANS, 25550 BAVANS 1, rue des fleurs représentée par son Maire, **Madame Agnès TRAVERSIER** autorisée par délibération n°21/2014 du Conseil Municipal en date du 16 Avril 2014.

Et :

SAS CARS MOUCHET, Espace Industriel 25250 RANG
SIRET 672 820 917 00017 APE 4939 A

Il est convenu ce qui suit :

La Commune de BAVANS confie à l'entreprise MOUCHET

- le transport des élèves du primaire et de la maternelle domiciliés à BAVANS pour le trajet ECOLE/CANTINE et CANTINE/ECOLE
- Les trajets du MIDI / APRES-MIDI sont exposés en annexe du présent document.

HORAIRES :

Midi : LMJV 11h 50: devant école primaire de Bavans bel air / Bavans salle polyvalente
12h05: devant école primaire de Bavans bel air / Bavans salle polyvalente.

Après-midi : LMJV 13h15: Bavans salle polyvalente / Bavans école primaire de bel air
13h30: Bavans salle polyvalente / Bavans école primaire de bel air

1. Tarifs journaliers

■ **TRAJET 1 ROTATION LMJV:**

- 1 véhicule 51 places : 95,00 Euros TTC/jour

Ces tarifs sont révisables chaque année.

Une augmentation du prix forfaitaire liée à une éventuelle hausse des prix des carburants qui pourrait être appliquée le cas échéant.

2. Durée

Ce contrat prend effet à compter du 3 Novembre 2016 et sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Les tarifs sont révisables chaque année.

Le présent contrat annule et remplace les précédents contrats ou avenants.

3. Conditions de paiement

Le règlement de ce service se fera par mandat administratif sur présentation de factures détaillées.

Fait à Rang le 26/10/2016

CARS MOUCHET,

Cars Mouchet SAS

SAS au capital de 150 000 €
RC Besançon 67 B 91
Espace Industriel - 25250 RANG
Tél. 03 81 96 32 43 - Fax 03 81 96 37 80
E-mail : cars.mouchet@wanadoo.fr

